

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 Diplôme : **AGAPES Master 1**

RESPONSABLE(S) : A. MEIDANI _ AGAPES Master I

SESSION 1

Contrôle continu (pas de contrôle terminal)

	UE	Épreuve	Durée	Coeff.	Report
1	701	Participation + exposés oraux (1/étudiant.e) + dossiers écrits (DM_devoir maison) (1/étudiant.e) SPOC (50H)	10-20min	Participation (25%) + exposés oraux (25%) + DM (50%) 8 ECTS	X
2	702	Participation + exposés oraux + dossiers écrits SPOC (50H)	10-20min	Participation (25%) + exposés oraux (25%) + DM (50%) 8 ECTS	X
3	703	Exposés oraux + dossiers écrits SPOC (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 4 ECTS	X
4	704 AA	Exposés oraux + dossiers écrits (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 4 ECTS	X
5	705 KAT	Exposés oraux + dossiers écrits (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 3 ECTS	X
6	706 _LV	Exposés oraux + dossiers écrits (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 3 ECTS	X
7	801	Participation + exposés oraux + dossiers écrits SPOC (50H)	10-20min	Participation (25%) + exposés oraux (25%) + DM (50%) 8 ECTS	X
8	802	Participation + exposés oraux + dossiers écrits SPOC (50H)	10-20min	Participation (25%) + exposés oraux (25%) + DM (50%) 8 ECTS	X
9	803	Exposés oraux + dossiers écrits SPOC (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 4 ECTS	X
10	804 AA	Exposés oraux + dossiers écrits (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 4 ECTS	X
11	805 AA	Exposés oraux + dossiers écrits (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 3 ECTS	X
12	806 _LV	Exposés oraux + dossiers écrits (25H)	10-20min	Exposés oraux (50%) + DM (50%) 3 ECTS	X

Informations complémentaires

Soutenance et épreuves possibles en distanciel selon modalités d'inscription & évolutions sanitaires et directives ministérielles, nationales, régionales et locales.

NB : L'évaluation des Masters 1 et 2 se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Toutes les UE des masters 1 et 2 sont compensables à l'exception des UE Stage et Mémoire.

Si l'étudiant présent à l'examen n'a pas validé une UE et si celle-ci n'est pas compensée, l'étudiant est en droit de bénéficier à sa demande d'une épreuve de substitution dont la date sera fixée par le responsable pédagogique de l'UE. En cas d'absence justifiée à un examen (voir liste des absences justifiables dans le contrat de formation), une épreuve de remplacement peut être demandée par l'étudiant au responsable pédagogique de l'UE dans le cadre des dispositifs prévus par l'université.

Toutes les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances."